

# Interpro 77

**Bulletin d'informations de l'Union Départementale FO de Seine et Marne**

## **EDITO** avril 2016

Nous combattons le projet de loi EL KHOMRI, rejeté par 71% de la population. Nous avons manifesté les 9,17, 24 et 31 mars, les 5 et 9 avril et nous préparons la grève et manifestation pour le 28 avril **pour le RETRAIT SANS CONDITION DE CE PROJET DE LOI SCELERAT.**

Qui peut croire que les travaux parlementaires peuvent conduire à améliorer ce texte ? Lors des premiers travaux parlementaires, les dispositions contre les salariés ont été aggravées. Le nombre de trimestres connaissant une baisse d'activité pour pouvoir licencier dans les TPE -PME a été abaissé de 4 à 1 pour les TPE et de 4 à 2 pour les entreprises de moins de 100 salariés .Quand on sait qu'en Seine et Marne plus de 75% des entreprises sont des TPE- PME, nous pouvons facilement imaginer l'impact de cette modification du texte sur les emplois du département. Qui peut croire qu'il ne s'agit pas là d'une étape avant de détruire le statut de la Fonction publique ? Après avoir détruit les droits des salariés du privé, il serait assez facile, au nom de l'égalité, de détruire le statut pour organiser un nivellement par le bas. La question ne se pose plus : ce sont bien tous les salariés du privé comme du public qui sont menacés par ce projet de loi qui serait applicable à tous.

Le 31 mars a été une réussite tant par la grève que par la mobilisation des salariés venus manifester sous une pluie battante. A Paris, des centaines de seine et marnais scandaient dans le cortège de l'UD : **NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE, GREVE GÉNÉRALE JUSQU' AU**

**RETRAIT !** Il est primordial d'amplifier la mobilisation pour faire de la journée du 28 avril, une journée encore plus impressionnante que celle du 31 mars.

Les militants FO trouveront les mots pour expliquer à tous les salariés l'importance d'être en grève pour sauver le Code du travail et manifester leur volonté de voir ce texte retiré. Il est indispensable que des millions de salariés du privé comme du public, de retraités, de lycéens, d'étudiants, soient en grève et manifestent partout en France.

**L'Union Départementale mettra autant de bus que nécessaire** pour permettre à des centaines (et plus encore !) de salariés du département de venir manifester à PARIS le 28 AVRIL. C'est la responsabilité de tous d'informer tous les salariés et de les mobiliser plus que massivement. Il faut faire de cette journée un rapport de force incontournable pour ce gouvernement.

**Dès à présent l'Union départementale invite tous ses syndicats à organiser des assemblées générales dans les entreprises, services et bureaux pour préparer la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait de ce projet de loi. Toutes les équipes syndicales (bureaux, DS, DP, CE, CHSCT) doivent se mobiliser et faire du 28 avril une journée de grève et de manifestation incontournables et impressionnantes.**

Antoine GAMAURY  
Secrétaire Général

**Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne**  
**2, rue de la Varenne 77008 MELUN**  
**Tel : 01 63 39 78 79 Fax : 01 64 39 84 08 e.mail : [udfo77@wanadoo.fr](mailto:udfo77@wanadoo.fr)**



## **François TONON nous a quittés**

**Il est mort brutalement le dimanche 28 février, d'une maladie foudroyante, nous laissant sans voix. Il assumait jusqu'à sa retraite la responsabilité du syndicat FO de l'hôpital de Montereau et fut plusieurs années secrétaire du groupement de Seine et Marne des Services Publics et de Santé. Membre depuis plus de deux décennies du bureau de l'Union départementale, il était en charge de la formation. François a toujours répondu présent quand l'organisation a eu besoin de lui.**

**Sous un dehors bourru, il cachait une sensibilité à fleur de peau. Il était de ceux qui n'hésitait pas à défendre jusqu'au bout ses convictions mais savait sans hésiter mettre en pratique les décisions des instances syndicales.**

**Une délégation du bureau de l'Union Départementale conduite par Antoine GAMAURY, secrétaire général et Odile RAFFINI, ancienne secrétaire générale, a assisté à ses obsèques qui se sont déroulées à Avignon et lui ont rendu un dernier hommage au nom de tous les camarades Force Ouvrière de Seine et Marne.**

**L'Union Départementale présente à son épouse, notre camarade Chantal, ainsi qu'à son fils, ses condoléances attristées.**

**Le 31 mars, nous étions en grève et nous avons manifesté à Paris pour le retrait du projet de loi El Khomri. Sans lui pour la première fois... mais avec lui dans nos cœurs.**

# LES COMMUNIQUES DE L'UNION DEPARTEMENTALE

## **Air France**

L'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne apporte son soutien aux salariés d'Air France et à leur syndicat FO engagés dans le combat syndical pour le retrait du plan de la direction. Le gouvernement et la direction portent l'entière responsabilité de la situation en voulant mettre en œuvre un plan de 2 900 licenciements pour satisfaire les appétits des actionnaires de l'entreprise privatisée.

L'UD-FO de Seine et Marne exige que les poursuites engagées contre les salariés soient abandonnées, qu'aucune sanction ne soit prononcée.

Aucun licenciement !

Retrait du plan de la direction !

Melun, le 9 octobre 2015

## **Code du travail**

### **Le gouvernement doit abandonner sa réforme**

Le 4 novembre, le premier ministre a présenté les grandes lignes de la réforme du Code du travail dans un document intitulé « Simplifier, négocier, sécuriser, un Code du travail pour le XXIème siècle ».

Avec sa confédération, le bureau départemental de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne considère qu'il ne s'agit en aucun cas d'une réécriture à droit constant mais bien d'une refondation complète avec un bouleversement des droits des salariés.

Le projet du gouvernement, applaudi par le MEDEF et l'Union Européenne, vise, quoiqu'il en dise, à remettre en cause la hiérarchie des normes qui fait qu'un accord de branche ne peut qu'améliorer le Code du travail et un accord d'entreprise l'accord de branche.

Que vaut dans ces conditions la promesse qu'aucun accord ne pourra déroger aux 35H, au SMIC et au CDI alors que déjà la réglementation permet largement de déroger à la durée légale du travail, que

près de 80% des embauches se font en CDD et que le gouvernement annonce la montée en flèche du service civique qui permet de contourner le SMIC.

Comme le dit la cgt-FO « la critique des « vieilles » protections du droit du travail vise en fait à remettre à l'ordre du jour la vision du 19<sup>ème</sup> siècle ».

C'est bien de cela qu'il s'agit, le retour au 19<sup>ème</sup> siècle où n'existait aucune protection collective des salariés. Dans le même sens, le MEDEF se félicite de la mise en place du CPA (Compte Personnel d'Activités) car elle permettra l'individualisation des droits contre les droits collectifs protégeant l'ensemble des salariés.

Le gouvernement voudrait enchaîner les organisations syndicales à la remise en cause du Code du travail avec ce qu'il appelle le « dialogue social ».

A l'inverse, pour l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et

Marne, fidèle à sa conception de l'indépendance syndicale, la défense des intérêts des salariés, la défense des garanties collectives contenues dans le Code du travail exige que soient abandonnées la réforme gouvernementale, les propositions du rapport COMBREXELLE, les missions confiées à l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), à Jean François CESARO et Robert BADINTER.

En son temps, la cgt-FO, lors du plan JUPPE contre la Sécurité Sociale, avait déclaré : « La Sécurité Sociale vaut bien une grève ».

Aujourd'hui, pour l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne « la défense du Code du Travail vaut bien la grève générale interprofessionnelle ».

Melun, le 13 novembre 2015

## **Négociations salariales dans le bâtiment 77**

### **FO ne signe pas !**

Le lundi 30 novembre 2015 se sont tenues les négociations salariales concernant les entreprises du bâtiment de Seine et Marne. La délégation Force Ouvrière a fait remarquer :

1° qu'il n'y avait pas eu d'augmentation de salaire depuis 2 ans,

2° que les augmentations des années précédentes n'avaient que suivi l'inflation et donc qu'il n'y avait eu aucune augmentation du pouvoir d'achat des salariés, en réalité une baisse avec les deux années blanches,

3° que les salaires versés dans les autres départements de l'île de France sont, à coefficient égal, supérieurs de 2,5 à plus de 4% à ceux de Seine et Marne.

En conséquence, elle a demandé une augmentation moyenne des salaires de 5% aussi bien pour les ouvriers que pour les ETAM. Ces propositions n'étant en rien maximalistes car en réalité elles couvriraient trois années.

Les employeurs ont fait une première proposition à 0,55% pour les ouvriers et 0,33% pour les ETAM. Après plusieurs suspensions de séance, leurs dernières propositions ont été de 0,78% pour les ouvriers (+ 40 centimes d'euros par jour au niveau I) et 0,50% pour les ETAM (+ 17 centimes d'euros par jour à l'échelon A !).

L'intransigeance patronale a été la même pour les primes de transport et de trajet (+ 5 centimes d'euros par jour !) et les indemnités de repas (+ 5 centimes par jour !).

Après en avoir délibéré dans ses instances, Force Ouvrière a décidé de ne pas signer l'accord salarial proposé. Elle appelle les salariés du bâtiment à renforcer les syndicats Force Ouvrière pour la défense de leurs revendications.

Melun, le 11 décembre 2015

## L'UD-FO 77 demande la levée de l'état d'urgence

Comme tous les salariés, la Commission Exécutive de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne condamne avec la plus grande fermeté les attentats qui ont frappé Paris et Saint Denis.

Ainsi que l'ont souligné de nombreux commentateurs dans les médias, il était illusoire de penser que l'intervention de l'armée française dans de nombreux endroits du globe n'aurait aucune conséquence sur le territoire national.

Cela renforce la conviction de l'UD-FO de Seine et Marne que le combat de toujours du syndicalisme ouvrier contre la guerre, pour la paix, est plus que jamais d'actualité.

Au lendemain des attentats, le gouvernement a décrété l'état d'urgence, le Parlement l'a prolongé pour 3 mois. Le Président de la République vient d'annoncer qu'il souhaitait procéder à une révision constitutionnelle pour l'étendre jusqu'à 6 mois.

A ce propos, l'UD-FO de Seine et Marne constate qu'au nom de l'état d'urgence,

grèves et manifestations syndicales sont interdites alors que d'autres rassemblements, populaires ou commerciaux tels les marchés de Noël, sont autorisés. Comme elle constate que l'état d'urgence n'interdit en rien le gouvernement de poursuivre sa politique anti-ouvrière :

- Le pacte de responsabilité et la loi Macron continuent de s'appliquer, tout comme la réforme des rythmes scolaires et celle des collèges,
- mise en place de la commission Badinter pour « réformer le Code du travail » avec résultats pour le 15 janvier,
- mise en place du « PPCR » (Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations) dans la Fonction publique qui prépare un véritable plan social dans la Fonction publique territoriale en relation avec la loi NOTRe et la réforme territoriale et une remise en cause des plus de 450 textes statutaires en 2016,
- vote à marche forcée de la loi Touraine qui va imposer les GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) qui vont restreindre considérablement l'accès aux soins, en particulier dans le public, et

aggraver les conditions de travail des personnels...

C'est pourquoi l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne tient à rappeler qu'elle maintient et maintiendra en toute circonstance ses revendications, en particulier :

- l'abrogation du pacte de responsabilité, de la loi Macron et des lois Bachelot et Touraine,
- l'arrêt de la commission Badinter et de la réforme du Code du travail.

Constatant que l'état d'urgence vise à empêcher le mouvement syndical d'agir librement pour faire valoir ses revendications et en ce sens remet en cause les libertés syndicales et démocratiques conquises de haute lutte depuis près de deux siècles, la Commission Exécutive de l'UD-FO de Seine et Marne en demande la levée.

Melun, le 11 décembre 2015

## Grève et manifestations du 26 janvier 2016

Le 26 janvier, les fédérations de fonctionnaires CGT - FO - Solidaires appellent à la grève et à manifester, avec le soutien de la FSU (de nombreuses sections départementales de la FSU y appellent), pour l'augmentation des salaires par l'augmentation de la valeur du

point d'indice, le développement de l'emploi public statutaire, la défense du service public.

Dans leur communiqué commun du 18 décembre, les fédérations de fonctionnaires indiquent:

*"(...) le gouvernement annonce la couleur : la politique d'austérité continue.... et ce n'est pas la nôtre ! (...) S'ajoutent à cela, (...) de nombreuses réformes (collèges, territoriales, santé...) qui, si elles sont mises en œuvres, vont avoir de nouveaux et graves impacts négatifs sur le service*

*public rendu aux citoyens et aggraver encore les conditions de travail des personnels. Enfin, de nombreux secteurs de la Fonction publique, pourtant essentiels au progrès social et à la population, restent confrontés à des sous effectifs absolument insupportables."*

L'UD-FO 77 considère que cette journée de grève dans la fonction publique est la première journée nationale de grève et de manifestations depuis l'instauration de l'Etat d'urgence par le gouvernement et le Parlement. A ce titre, elle revêt une importance particulière.

Parce que le gouvernement entend poursuivre la destruction de toutes les

conquêtes ouvrières, (il a ainsi annoncé un projet de loi d'ici février-mars démantelant le code du travail et les conventions collectives et, dans le cadre de l'application du PPCR, la réécriture de centaines de décrets et d'arrêtés dans la fonction publique remettant en cause le Statut général de la Fonction publique et toutes les garanties statutaires).

Parce que les revendications doivent être satisfaites dans la fonction publique, comme dans le privé, mais aussi parce que c'est en faisant grève et en manifestant que peut être défendu le droit démocratique de la classe ouvrière à faire grève et à manifester pour ses

revendications, droit remis en cause par l'instauration et la prolongation de l'Etat d'urgence dont l'UD-FO 77 avait, dès sa proclamation, demandé sa levée.

L'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne apporte son soutien plein et entier à cette initiative et invite tous ses syndicats à aider, de la façon qu'ils jugeront utile, à la réussite de cette journée de grève et de manifestations.

Melun, le 13 janvier 2016.

## **L'UD-FO de Seine et Marne exige la libération des syndicalistes chinois emprisonnés**

Il ne fait pas bon d'être syndicaliste libre et indépendant en Chine. 6 syndicalistes de la province de Guangdong ont été arrêtés sans que leurs camarades et leurs familles ne sachent où ils se trouvaient. Depuis deux d'entre eux ont été libérés après plus d'un mois de détention, quatre autres viennent d'être officiellement inculpés pour « trouble à l'ordre public ».

L'UD-FO de Seine et Marne, profondément attachée au libre exercice du droit syndical s'élève avec sa Confédération contre cette répression contre les droits élémentaires des ouvriers chinois.

Elle exige leur libération immédiate et l'abandon des poursuites qui pèsent contre eux.

Melun, le 15 janvier 2016

## **Condamnation des ex-salariés de Goodyear C'est le syndicalisme qui est condamné : inacceptable !**

Deux ans de prison dont 9 mois ferme pour avoir défendu leur emploi ! Ce verdict digne d'un état totalitaire a plongé dans la stupeur et l'indignation non seulement tous les syndicalistes du pays mais aussi tous les citoyens épris de justice sociale.

En effet, comment comprendre que la multinationale américaine qui a fermé l'usine et supprimé 1200 emplois soit blanchie et que des syndicalistes qui n'ont fait que défendre leur emploi soit sanctionnés ?

En effet comment comprendre qu'alors que les cadres qui ont été un moment « retenus » aient retiré leur plainte et que le procureur, représentant de l'Etat ait décidé de poursuivre ?

L'UD-FO de Seine et Marne fait part de son inquiétude alors que ce verdict est prononcé au moment où les libertés syndicales sont menacées par l'état d'urgence dont l'UD-FO de Seine et Marne a demandé sa levée dès sa promulgation.

Alors que les coups les plus brutaux sont portés contre les salariés avec le pacte de responsabilité, les lois Macron, Touraine, Rebsamen

et NOTRe ; avec la remise en cause du statut de la fonction publique avec le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)...

Alors que les coups les plus brutaux sont en préparation en particulier avec la destruction du Code du travail et l'instauration de pseudo droits individuels en lieu et place des droits collectifs avec le CPA (Compte Personnel d'Activité), il est plus que jamais indispensable que le syndicalisme conserve sa liberté d'action.

C'est pourquoi l'UD-FO de Seine et Marne condamne cet ignoble verdict et est prête à s'associer aux initiatives qui pourraient être prises pour que ce jugement révoltant soit revu.

Melun, le 15 janvier 2016

## ***Non à la destruction du Code du Travail***

### **Les salariés sont en état de légitime défense Le projet de loi El Khomri doit être retiré !**

Le projet de loi « Travail » de Mme El Khomri, applaudi par le patron du MEDEF, Pierre Gattaz, vise à détruire totalement le Code du Travail dont les garanties pour les salariés sont le produit de plus de 150 ans de luttes ouvrières.

Jusqu'à le « *principe de faveur* » appelé aussi « *hiérarchie des normes* » garantissait qu'un accord de branche ou une convention collective ne pouvait qu'améliorer le Code du Travail et qu'un accord d'entreprise ne pouvait qu'améliorer l'accord de branche ou la convention collective.

**Avec le projet El Khomri, c'est l'accord d'entreprise dérogeant à la loi qui devient la règle :**

- \*l'accord d'entreprise peut faire passer la majoration des heures supplémentaires des 25 et 50% prévus par la loi à ... 10% !
- \*l'accord d'entreprise peut faire passer la durée de travail hebdomadaire de 44 à 46 heures sur 18 semaines (au lieu de 44h sur 12 semaines auparavant) ! Et même jusqu'à 60 heures par semaine !
- \*c'est l'accord d'entreprise et non plus la loi qui fixe la durée des congés pour événements familiaux (naissance, décès...) !
- \* un accord d'entreprise peut imposer la baisse des salaires et/ou l'augmentation du temps de travail pour cinq ans même en cas de bonne santé financière ! Le salarié qui refuse peut être licencié ! ...

**Le projet de loi El Khomri, c'est aussi :**

- \*la possibilité que les 11 heures de repos journalier obligatoires soient fractionnées pour les salariés en forfait-jours !
- \*les négociations salariales aujourd'hui annuelles pourront n'avoir lieu que tous les 3 ans !
- \*le plafonnement des indemnités accordées par les conseils des prud'hommes (6 mois de salaire pour moins de 5 ans d'ancienneté, 15 mois pour plus de 20 ans...) !
- \*les jours d'astreinte non travaillés seront décomptés des temps de repos !
- \*les apprentis pourront travailler 10 heures par jour, 40 heures par semaine y compris pour les apprentis mineurs !
- \*la mise en place du Compte Personnel d'Activité pour substituer de pseudo-droits individuels aux droits collectifs protégeant tous les salariés ! ...

**Le projet de loi El Khomri, c'est la possibilité pour l'employeur et les « syndicats » à sa botte d'organiser un référendum, avec chantage au licenciement, pour passer outre à l'opposition des syndicats majoritaires représentant 70% du personnel.**

Après le Pacte de Responsabilité, les lois Macron, Touraine, Rebsamen, la loi NOTRe, la destruction du Code du Travail annonce la destruction du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers déjà engagée avec le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations).

**Pour l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière, comme pour sa Confédération, le projet de loi El Khomri n'est pas amendable, il doit être retiré !**

Les salariés sont aujourd'hui en état de légitime défense. La riposte doit être à la hauteur de l'enjeu. **C'est la grève générale interprofessionnelle qui est à l'ordre du jour.** La grève, la vraie, qui bloque le pays jusqu'à satisfaction, pas la succession de journées d'action dans lesquelles la mobilisation s'épuise.

L'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière va réunir tous ses secrétaires de syndicats dans cet objectif.

A Melun, le 26 février 2016



## COMMUNIQUE

### *Après la manifestation la grève et les manifestations du 31 mars 2016*

L'Union Départementale Force Ouvrière de Seine et Marne remercie les centaines de militants du département qui ont manifesté derrière ses banderoles dans l'imposante manifestation parisienne du 31 mars pour le retrait du projet de loi El Khomri.

Pendant plusieurs heures, de la place d'Italie à la place de la Nation, sous une pluie battante, ils ont scandé :

« Ni amendable, ni négociable  
Grève générale jusqu'au retrait total »

Malgré la puissance de la grève et des manifestations, le gouvernement est resté sourd à la revendication de

retrait exigée par la jeunesse et les salariés. La question de la grève jusqu'au retrait est maintenant posée.

L'Union Départementale Force Ouvrière de Seine et Marne appelle ses syndicats, dans les entreprises et les services, à se réunir, à réunir partout où cela est possible l'assemblée générale du personnel pour discuter de la situation créée par l'entêtement du gouvernement.

A Melun, le 1<sup>er</sup> avril 2016

La grande élection syndicale  
pour les salariés des  
Très Petites Entreprises



[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)

# ECHOS DES SYNDICATS DE SEINE ET MARNE

## **Raffinerie de Grandpuits FO interpelle la direction sur les conditions de travail**

Monsieur le Président,

- Comment expliquez-vous que nos conditions de travail soient aussi dégradées ?
- Pourquoi notre système de quart ne fonctionne pas, contraignant le personnel posté à rogner sur sa vie de famille et à multiplier les heures supplémentaires et les 12 heures ?
- Pourquoi les heures supplémentaires du personnel de jour explosent sans qu'ils ne puissent toutes les récupérer ?
- Comment justifiez-vous l'évolution exponentielle des emplois précaires au sein de nos effectifs (CDD et intérimaires) ?
- Qu'advient-il de la plateforme Grandpuits/Gargenville après 2020 ? Les salariés doivent-ils s'attendre à pire ?

Cette année 2016 qui commence voit l'anxiété et la peur de l'avenir gagner tous les esprits. Mais la fatigue, le ras le bol et la démotivation sont eux aussi de la partie. Parce qu'en plus des mauvaises conditions de travail que vous infligez aux salariés, vous faites preuve de la plus grande ingratitude au travail fourni et aux résultats qui en découlent.

Votre nouveau dogme : « travaillez plus et n'attendez rien en retour » ne passe pas du tout auprès des salariés, et amoncelle au contraire mécontentement et colère à votre égard.

- Vous devez rassurer les salariés de la plateforme ! Vous devez leur assurer un avenir industriel viable et pérenne !
- Vous devez récompenser les efforts fournis par les salariés dans les conditions exécrables que vous avez créées.

Monsieur le président, ce ne sont pas des matricules qui travaillent pour vous. Il s'agit d'être humains que vous privez de leurs droits et dont vous perturbez la vie de famille.

Par cette déclaration, le syndicat Force Ouvrière exprime ses plus vifs ressentiments à l'égard de votre politique salariale indigne et irrespectueuse. Le dialogue social à Grandpuits/Gargenville est aujourd'hui quasi nul et Force Ouvrière usera prochainement d'autres moyens pour communiquer avec vous !

Si le but inavoué de tout cela est de réduire les effectifs en prévision d'une restructuration, sachez bien que nous ne resterons pas les bras croisés à l'attendre !

## **Pôle Emploi FO dans l'action le 8 février**

On ne (la) fermera pas.

Un préavis de grève reconductible a été déposé pour le 8 février par nos organisations syndicales FO, CLL, CGT, SNU-FSU ET SUD Emploi D'Ile de France.

C'est le premier jour choisi par la Direction régionale d'Ile-de-France pour déployer un nouveau dispositif appelé « Accès direct à son conseiller » qui repose sur la fermeture des agences tous les après-midi à l'ensemble des demandeurs d'emploi hormis ceux qui sont convoqués. Alors que la priorité de l'établissement devrait être le renfort massif des effectifs pour assurer un service de qualité aux usagers, la Direction met sciemment en danger le Service public de l'Emploi !

Le déploiement de la fermeture des sites dans les régions tests provoque déjà une déstabilisation complète de l'organisation du travail. Beaucoup d'agences officiellement fermées reçoivent en fait tous les demandeurs, l'agressivité et les tensions montent, et les sollicitations par téléphone, par mails, les dossiers à traiter en attente explosent. Pour ces derniers la masse de traitement a déjà été multipliée par dix !

Il y a donc bien le feu à la maison !

Nous avons fait tout notre possible au sein des instances représentatives du personnel (CE, CCE, CHSCT) afin de

contrer ce projet de fermeture des sites et les autres dispositifs tout aussi destructeurs pour le Service public de l'emploi (Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi).

Notre action s'inscrit dans la poursuite de notre victoire contre la mise en place de l'accord relatif à la classification voulue par la DG et soutenu par trois organisations syndicales. Cet accord ayant été reconnu non écrit par la justice, nous militons pour la réouverture de négociations en vue d'obtenir un accord qui reconnaisse véritablement les qualifications des agents, les rémunère en conséquence et permette à chacun d'avoir un véritable déroulement de carrière.

Mais l'action au sein des instances ne suffit pas. Nous devons nous faire entendre directement TOUTES ET TOUS EN GREVE Le 8 février

Pour signifier à la Direction notre refus de la fermeture du Service public de l'Emploi

## **Conforama NAO 2015 : FO refuse la politique d'exclusion sociale**

Après 3 réunions de non négociation avec la Direction de Conforama, puisqu'aucune revendication syndicale n'a été retenue, le constat est sans appel. Comme les années précédentes : "Circulez, nous n'avons rien pour les salariés". Les magasins Conforama en France seraient déficitaires. De qui se moque-t-on ? En effet, comment 70 magasins hors France peuvent-ils présenter un bénéfice de plus de 205 millions € pour un CA d'environ 1 milliard € alors que 210 magasins en France perdent 55 millions € pour un CA de 2,2 milliards € ? Cela s'appelle "l'optimisation fiscale". Tous les grands Groupes le font et Conforama ne le ferait pas !!! Les avantages pour la direction et l'actionnaire de Conforama sont évidents : ☐ pas de participation aux bénéfices pour les salariés, ☐ aucun budget pour améliorer les conditions de travail, ☐



alibi pour fermer les établissements soi-disant non rentables, ☒ NAO "peau de chagrin"... Et pourtant... Conforama a bénéficié cette année d'un véritable pactole : ☒ CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi): 10 M €. ☒ Exonérations de cotisations patronales : 7,9 M € (...)

Au prétexte de maintenir le pouvoir d'achat, La Direction continue l'exclusion de certains vendeurs dans l'augmentation générale des salaires ! Mais aussi les Cadres.

Sous prétexte de valoriser la performance individuelle, la Direction continue de distribuer « à la tête du client » les enveloppes d'augmentation individuelle nationale avec 0,3% pour les employés et agents de maîtrise vente et hors vente (sauf certains vendeurs) et 0,7% pour les Cadres. Autant dire des miettes pour celles et ceux qui se satisfont de « rentrer dans le moule ».

Le dialogue social chez CONFORAMA n'existe plus, il a fait place à une politique antisociale qui favorise les discriminations en tout genre afin de diviser chaque fois que possible les personnels.

Force-Ouvrière revendiquait notamment : ☒ + 150 € pour tous, ☒ 400 € de prime transport pour tous, ☒ Un 14ème mois, ☒ Le paiement des gueltes sur les garanties et les assurances au-dessus de la grille des minima pour les vendeurs, ☒ Chômage et paiement de la journée dite « de solidarité »... LA DIRECTION PREFERE L'AUSTERITE SALARIALE ET ANTI-SOCIALE !!! Augmentation générale (sur 6 mois en 2015 !!!) de 15 € bruts pour les non cadres (y compris les vendeurs dont le fixe dépasse 50% du minimum de grille, au nombre d'environ 800), enveloppe d'augmentations individuelles (ce qui veut dire "à la tête du client") de 0,3% pour les non cadres (même conditions) et de 0,7% pour les cadres... Vous avez bien entendu !

**Quelle indécence... Pour ces raisons, FORCE OUVRIERE ne signera pas cet accord de NAO générateur d'exclusion sociale.**

### **Carrefour Supply Chain (Combs-la-Ville)**

#### **FO en campagne électorale**

**Action menée par FO au niveau national :**

Signature de l'accord cadre relatif à l'intéressement collectif et à la participation,  
Suivi du projet Caravelle,  
Négociation salariale nationale

**Action menée par FO au niveau local :**

Récupération des jours de repos lorsque ceux-ci tombent un jour férié,  
Amélioration des conditions de travail,  
Demande de la prime fixe de Combs à tous les salariés,  
Démarches pour différents services administratifs,  
Mise en place des appels d'offre pour faciliter l'amélioration de promotion des préparateurs,  
Demande du complément de la prime liée à Caravelle, soit 300€,  
Conserver les acquis au niveau local.

**Chez FO, pas de promesses, pas de dénonciations mais des actes !  
Maintenant, faites les comparaisons et ne vous trompez pas !**

### **CAF 77**

#### **FO dénonce la gabegie dans la gestion du plan immobilier**

Au siège : des problèmes d'éclairage, une salle de restauration à terme fatalement trop exiguë, des places de parking en nombre insuffisant, une température incohérente avec le climat extérieur, l'eau des robinets qui coule en continue, des aménagements intérieurs non adaptés, une implantation des locaux d'accueil obsolète car négligée dans le projet immobilier...

On n'oublie pas la porte d'entrée du bâtiment A non conforme pour l'accès des personnes handicapées.

Au pied du mur et après maintes revendications des élus FO, la direction a enfin commencé à engager des frais supplémentaires pour que le personnel occupe cet ensemble immobilier dans des conditions acceptables (...)

Les sites extérieurs ne sont pas mieux lotis par manque de considération du personnel :

Les locaux de Meaux juste rafistolés,  
Les locaux de Montereau surpeuplés, exigus et non adaptés,

Les locaux de Lognes pour lesquels la CAF a investi des fonds propres, étaient parfaits selon les dires de la direction en janvier 2014 et pouvaient s'adapter à tous types d'accueil. Deux ans plus tard, rien ne va plus, il faut les repenser, réinvestir à nouveau et faire vivre aux collègues de Lognes des conditions de travail déplorables.

Les responsables du projet immobilier à l'époque auraient mieux fait d'appeler Valérie Damidot !

### **Hôpital de Coulommiers FO alerte sur les dangers de l'organisation du travail en douze heures**

La vigilance des personnels baisse significativement après 9h de travail consécutif. Cette baisse de la vigilance s'accompagne d'une augmentation du nombre d'erreurs réalisées et du nombre d'accidents d'exposition au sang (...)

La fatigue augmente en fin de poste avec un risque d'endormissement lors du retour au domicile. Elle est également plus prononcée lors de la 3<sup>ème</sup> journée consécutive de travail en 12h ;

Passé 45-50 ans, les personnels rapportent une plus grande difficulté à gérer une organisation du travail en 12h par rapport à un public plus jeune ;

L'organisation du travail en postes d'amplitude 12h augmente le nombre de jours passés en dehors du lieu de travail. Pour les personnels concernés, cela nécessite lors de chaque retour en poste de reprendre connaissance des patients et de la vie du service.

### **Mairie de Meaux FO revendique l'amélioration des conditions de travail**

FO rappelle à l'autorité ses devoirs d'employeurs en matière de prévention des risques professionnels et de sécurité au travail. En effet, nous avons constaté que les taux d'accident du travail et des maladies professionnelles de la ville de Meaux sont supérieurs à ceux d'autres collectivités et à la moyenne nationale. Ces chiffres ne sont-ils pas dus à la dégradation des conditions de travail ? FO n'a eu de cesse de revendiquer et continue de revendiquer que les conditions de travail soient étudiées et améliorées afin de ne pas engendrer ou aggraver de TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) et d'AT (Accident du Travail).

C'est le résultat de conditions de travail qui, au fil des années, et peut être au vu des restrictions budgétaires, ont considérablement augmenté la souffrance au travail. Le recul de l'âge de départ à la retraite influe également.

Pour l'instant, le CHSCT n'a pas les moyens de combattre les maladies

professionnelles et les accidents du travail.

Comment l'administration peut-elle s'interroger sur la validité des arrêts de travail alors qu'il n'existe pas une « véritable médecine du travail » dans nos deux collectivités. Peu de choses sont finalement faites pour la protection des agents.

Nous avons déjà connu dans le passé à la ville de Meaux, une volonté de vouloir sanctionner aveuglément au niveau financier, les agents absents.

Par deux fois de telles mesures répressives ont été en vigueur. Nous rappelons à l'autorité, ce que nous affirmons depuis des années, qu'il faut améliorer au quotidien les conditions de travail des agents, sinon, nous considérons qu'il n'y a qu'un seul objectif : c'est encore une fois de faire des économies sur le dos du personnel, en pénalisant l'ensemble des agents.

Nous, sommes contre toute mesure répressive, nous la combattons, comme nous nous sommes déjà dressés par le passé contre cette régression sociale d'un autre âge.

**Ecoles maternelles et  
primaires  
FO en première ligne contre  
les fermetures de classes**

Dès l'annonce des premières propositions de mesures de carte scolaire (290 fermetures !), le SNUDI-FO 77 a pris ses responsabilités en organisant la mobilisation.

Le 11 février 2016 devant le Comité Technique Départemental 400 personnes ont exigé la levée des mesures de fermetures proposées. De nombreuses délégations d'écoles composées de parents, d'enseignants et parfois d'élus ont demandé à être entendues.

FO, seul, a demandé à 3 reprises à ce que des délégations représentatives soient reçues.

Pas à pas FO a défendu les écoles dont il avait les dossiers. Si des mesures de fermetures ont pu être levées, le résultat n'est pas satisfaisant: **il reste 144 fermetures de classes (103 fermetures définitives et 41**

**fermetures révisables), et seulement 62 ouvertures définitives et 36 ouvertures conditionnelles ! 77 mesures restent en suspend !!**

Les collègues qui sont victimes d'une fermeture révisable devront demander leur mutation.

**Pour le SNUDI FO 77 le compte n'y est pas et les conditions de travail vont continuer de se dégrader...**

Car comme FO l'a déclaré, il y a aussi les moyens en postes pour les remplacements et les RASED ou l'enseignement spécialisé qui ne sont pas à la hauteur, et ce manque de postes fait cruellement défaut dans les écoles.

Par ailleurs, nous avons demandé le retour de la gestion des 185 remplaçants en circonscription, car le dispositif départemental est loin d'être efficace...

Car si on fait la balance des postes en tenant compte des postes en dehors des classes, **il reste à l'IA 100 postes à sa disposition.** C'est inacceptable! C'est pourquoi toutes les organisations ont voté contre la dotation de 80 postes insuffisante et la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2016.

**Pour le SNUDI FO 77, il faut exiger:**

-L'annulation des fermetures de classe proposées lors du groupe de travail du 14 janvier

-L'ouverture de toutes les classes nécessaires au bon fonctionnement des écoles

-La restitution de tous les postes RASED supprimés depuis 2008

-L'augmentation du nombre de remplaçants et leur retour dans les circonscriptions pour un meilleur fonctionnement.

**La Poste  
Prime d'intéressement 2016  
FO alerte les personnels**

**Les désagréments et de l'austérité et de la loi Macron pour nous postiers.**

A partir de cette année et ce à cause de la loi Macron du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », dorénavant la prime d'intéressement sera versée d'office sur le plan d'épargne

entreprise sauf démarche contraire de l'agent.

**Tous les agents sont concernés ! Attention au piège !**

Chaque postier de plus de trois mois d'ancienneté a automatiquement un Plan d'Épargne Groupe (PEG) ou un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) qui s'active au premier versement. En avril si on ne fait rien, la prime d'intéressement activera aussitôt notre PEG. **L'agent qui voudrait toucher sa prime devra alors attendre 5 ans !**

**Vigilance sur ce versement : cette prime n'est pas encore dans nos poches !**

**SAMADA  
NAO 2016 : la réaction doit  
être à la hauteur de la  
provocation**

Malgré les très bons résultats de l'entreprise en 2015 :

- Un ROC qui s'élève à plus de 14 millions€ (historique),

- Des gains de productivité de 1,9 millions€ (si, si votre sueur rapporte énormément !),

- Des exonérations de charges (CICE et Fillon) qui se hissent à plus de 2 millions€...

**...Aucune négociation de la part de la direction générale.** Résumé des propositions : augmentation générale (ouvriers-employés : 0,5% ; agents de maîtrise et cadres : rien !), % de la masse salariale pour les augmentations individuelles (ouvriers-employés : 0,2% ; agents de maîtrise et cadres : 0,7%).

En parallèle, la masse des 10 meilleures rémunérations 2014 a été de 1,22 millions€ soit en moyenne 122 000€ par salarié et par an. Elles ont augmenté de 8% par rapport à 2013 alors qu'on vous balance 0,5% ! Pour FO, ces propositions sont inacceptables (7€ nets par mois pour un salaire brut de 1800€. Même pas le prix d'une baguette par jour : quelle honte !

**Comment ne pas réagir face à ce mépris et à cette injustice. Si la seule solution, c'est un mouvement d'ampleur, nous prendrons nos responsabilités. C'est ensemble qu'on sera plus fort**

# RESULTATS FO AUX ELECTIONS

## CARREFOUR SUPPLY CHAIN (Combs la Ville) FGTA

CE 1 <sup>er</sup> collège	<b>FO</b>	<b>81 voix 1 élu</b>
	CGT	78 voix 1 élu
	CFDT/SUD	68 voix 1 élu
	UNSA	63 voix 1 élu
	CFTC/CSFV	47 voix 1 élu
CE 2 <sup>ème</sup> collège	<b>FO</b>	<b>16 voix 1 élu</b>
	CFE-CGC	16 voix
	UNSA	7 voix
DP 1 <sup>er</sup> collège	<b>FO</b>	<b>83 voix 2 élus</b>
	UNSA	74 voix 2 élus
	CGT	69 voix 1 élu
	CFDT/SUD	61 voix 1 élu
	CFTC/CSFV	53 voix 1 élu
DP 2 <sup>ème</sup> collège	<b>FO</b>	<b>4 voix</b>
	UNSA	17 voix 1 élu
	CFE-CGC	16 voix

## N°4 MOBILITES (Roissy en Brie) Transports

DUP 1 <sup>er</sup> collège	<b>FO</b>	<b>14 voix 1 élu</b>
	CFDT	23 voix 1 élu
	CFTC	21 voix 1 élu
	UNSA	17 voix 1 élu
	UST	15 voix 1 élu
	CGT	14 voix 1 élu
	FNCR	12 voix

## BREGER (Lieuxaint) Transports

CE	<b>FO</b>	<b>48 voix 3 élus</b>
DP	<b>FO</b>	<b>27 voix 2 élus</b>

## LOGISTEO (Moissy-Cramayel) Transports

CE 1 <sup>er</sup> collège	<b>FO</b>	<b>23 voix 1 élu</b>
	CFDT	27 voix 2 élus
	CGT	20 voix 1 élu
	CFTC	12 voix
CE 2 <sup>ème</sup> collège	<b>FO</b>	<b>5 voix</b>
	CFDT	25 voix 1 élu
	CGT	2 voix
DP 1 <sup>er</sup> collège	<b>FO</b>	<b>24 voix 2 élus</b>
	CFDT	27 voix 2 élus
	CGT	21 voix 1 élu
	CFTC	12 voix
DP 2 <sup>ème</sup> collège	<b>FO</b>	<b>6 voix</b>
	CFDT	22 voix 1 élu
	CGT	3 voix

## SOLETANCHE BACHY FRANCE

CE Collège ETAM	<b>FO</b>	<b>19 voix 1 élu</b>
	CGT	37 voix 1 élu
	CFTC	16 voix
	Libres	11 voix
CE Collège Ouvriers	<b>FO</b>	<b>7 voix</b>
	CGT	60 voix 3 élus
	CFTC	3 voix
CE Collège Ingénieurs	<b>FO</b>	<b>31 voix 1 élu</b>
	CFTC	24 voix
	CGT	14 voix
	Libres	45 voix 1 élu
DP Ouvriers	<b>FO</b>	<b>6 voix</b>
	CGT	39 voix 3 élus
	CFTC	3 voix
DP Ingénieurs	<b>FO</b>	<b>17 voix 1 élu</b>
DP autre collège IC	<b>FO</b>	<b>41 voix 2 élus</b>
	CFTC	23 voix 1 élu
DP autre collège OETA	<b>FO</b>	<b>10 voix 2 élus</b>
	CFTC	4 voix
DP autre collège OETAM	<b>FO</b>	<b>11 voix</b>
	CGT	39 voix 3 élus
DP autre collège IC	<b>FO</b>	<b>15 voix 1 élu</b>
	CFTC	17 voix 1 élu
DP autre collège ETAM	<b>FO</b>	<b>13 voix 1 élu</b>
	CGT	17 voix 1 élu

## Raffinerie de Grandpuits (Chimie)

CE 1 <sup>er</sup> collège :	<b>FO :</b>	<b>1 élu</b>
CE 2 <sup>ème</sup> collège :	<b>FO :</b>	<b>1 élu</b>
	CGT :	2 élus
	CFDT :	1 élu
CE 3 <sup>ème</sup> collège :	CGC :	1 élu
DP 1 <sup>er</sup> collège :	<b>FO :</b>	<b>1 élu</b>
	CGT :	1 élu
DP 2 <sup>ème</sup> collège :	FO :	2 élus
	CGT :	2 élus
	CFDT :	1 élu
DP 3 <sup>ème</sup> collège :	CGC :	1 élu



## BIENVENUE A NOS NOUVEAUX SYNDICATS

Boulangerie Hardy à Meaux (FGTA)  
Transdev à Vulaines (Transports)  
Eurodep à Mitry-Mory (Pharmacie)  
Transdev à Vaulx le Pénil (Transports)  
TSP Plastics à Collégien (Métaux)  
Hôpital de Jouarre (Services Publics et de Santé)  
EVL SAS à Poigny (FGTA)



## UNIONS LOCALES

**MEAUX :** Cité administrative du Mont Thabor  
15, place de l'Europe  
77100 Meaux  
Tel : 01 60 09 36 78  
Fax : 01 64 34 19 61  
ulfo77meaux@orange.fr

**NOISIEL :** Bourse du Travail  
15, allée Simone de Beauvoir  
77186 Noisiel  
Tel : 01 60 17 59 64  
Fax : 01 60 17 48 17  
ulfonoisiel@orange.fr

